


# Parc national de La Lopé




## Zone tampon

### Secteur 06

### Secteur nord-ouest - Mingoué

Limites suivant celles des bassins versants de la Mingoué et de la Leledi, et englobant les ensembles historiques sud de l'Ogooué (Elarmekora)

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Habitats forestiers remarquables</b></p> <p>Zones importantes de forêts à marantacées</p>	<p>Principaux effets dommageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats ;</li> <li>▪ Destruction/dégradation des sols (pollution, érosion) ;</li> <li>▪ Propagation d'espèces invasives (notamment fourmi <i>Wasmannia auropunctata</i>).</li> </ul>	<p>En matière d'exploitation forestière ou de projets dont la réalisation nécessite la destruction de milieux forestiers, se conformer strictement aux bonnes pratiques promues par l'ANPN dont les principes sont résumés ici :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une exploitation réalisée selon une approche de gestion adaptative intégrant le principe de précaution ;</li> <li>2. Des opérations qui ne modifient pas de manière significative la structure de la forêt ;</li> <li>3. Un impact réduit sur la biodiversité ;</li> <li>4. Un impact réduit sur les eaux, les sols et le relief, notamment en maintenant un couvert végétal continu.</li> </ol> <p>Les secteurs de forêts les plus matures seront préservés, de même que les habitats forestiers originaux.</p> <p>Une attention particulière sera portée au contrôle de l'érosion en contexte de fortes pentes.</p> <p>Les pollutions (hydrocarbures sur les sols et dans les eaux, sédiments dans les eaux) seront évitées.</p> <p>Pour mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse dans le cadre des exploitations forestières.</li> <li>▪ Elaboration conjointe avec l'ANPN d'un protocole de suivi des invasions biologiques.</li> </ul>

Valeur(s) présente(s) dans le secteur de la zone tampon Précisions éventuelles du plan de gestion (ANPN, 2014)	Principaux types d'effets dommageables des projets d'aménagement et des activités	Principales mesures d'atténuation envisageables
 <p><b>Chimpanzé</b> <i>Pan troglodytes</i></p> <p>Populations importantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment : forêts à canopée continue et forêts marécageuses ;</li> <li>▪ Fragmentation des habitats par les infrastructures de transport ;</li> <li>▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité) ;</li> <li>▪ Contraction de maladies au contact régulier des humains.</li> </ul>	<p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attention particulière dans le tracé des routes afin d'éviter la fragmentation des habitats-clefs pour l'espèce ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention des maladies transmissibles par l'homme, et de règles strictes pour éviter les contacts avec ces animaux.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p>
 <p><b>Gorille de plaine</b> <i>Gorilla g. gorilla</i></p> <p>Populations importantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment forêts et clairières à couvert herbacée dense (« forêts à Marantacées »), forêts marécageuses ;</li> <li>▪ Fragmentation des habitats par les infrastructures de transport ;</li> <li>▪ Chasse (ie augmentation de la pression de chasse du fait du projet ou de l'activité) ;</li> <li>▪ Contraction de maladies au contact régulier des humains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attention particulière dans le tracé des routes afin d'éviter la fragmentation des habitats-clefs pour l'espèce ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention des maladies transmissibles par l'homme, et de règles strictes pour éviter les contacts avec ces animaux.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p>
 <p><b>Eléphant de forêt</b> <i>Loxodonta africana</i></p> <p>Populations importantes d'éléphants</p> <p>Présence importante d'une ressource-clef : peuplements d'arbres fruitiers <i>Sacoglottis gabonensis</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Destruction/dégradation des habitats, notamment zones de concentration saisonnière, zones humides, secteurs riches en arbres fruitiers, forêts et clairières à couvert herbacée dense (« forêts à Marantacées »), bays ou « salines » (clairières où les animaux viennent s'alimenter en sels minéraux) ;</li> <li>▪ Augmentation du risque de braconnage ;</li> <li>▪ Autre type d'interaction : accidents homme-faune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des habitats favorables à une échelle paysagère + repérage fin des habitats-clefs ;</li> <li>▪ Contrôle rigoureux de la chasse ;</li> <li>▪ Eviter les explorations sismiques en saison sèche, période de concentration des animaux ;</li> <li>▪ Mise en place de règles de prévention et de gestion des accidents homme-faune.</li> </ul> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des milieux humides et aquatiques.</p> <p>Cf. mesures relatives à la préservation des habitats forestiers remarquables.</p>